

24.10.2023 - 15:33 Uhr

La Suisse ne doit pas accepter le nettoyage ethnique du Haut-Karabakh !



Binz (ots) -

Le nettoyage ethnico-religieux des Arméniens du Haut-Karabakh est un fait. L'agression de l'Azerbaïdjan avec affamement, bombardement, expulsion et prise d'otages doit être sanctionnée. CSI demande au conseiller fédéral suisse Ignazio Cassis d'ajouter des points essentiels à une résolution prévue au Conseil de sécurité de l'ONU.

En ce qui concerne le nettoyage ethnico-religieux des chrétiens arméniens du Haut-Karabakh, la ministre française des Affaires étrangères, Catherine Colonna, parle clairement : " L'Azerbaïdjan a planifié et organisé l'exode de plus de cent mille Arméniens du Haut-Karabakh. Ce sont des actes extrêmement graves, des crimes et des délits qui ne peuvent pas rester impunis. " C'est également l'avis de l'organisation de défense des droits de l'homme Christian Solidarity International (CSI).

Non à cette forme de " neutralité coopérative " !

Malgré plusieurs avertissements et des recommandations urgentes, entre autres de CSI, la Suisse n'a pas respecté son obligation de prévenir le génocide et de protéger les victimes, ce que critique désormais CSI dans une lettre adressée au conseiller fédéral et ministre des Affaires étrangères suisse Ignazio Cassis ainsi qu'au Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) : " Si la responsabilité non assumée dans le cas du Haut-Karabakh devait refléter votre concept de " neutralité coopérative ", CSI ne peut pas l'approuver. "

La Suisse doit agir maintenant !

CSI demande au ministre suisse des Affaires étrangères d'agir maintenant. Le 11 octobre 2023, la Suisse a soutenu, avec trente-trois autres États au Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève, une déclaration demandant à l'ONU de renforcer sa surveillance des droits de l'homme au Haut-Karabakh. En complément, un appel a été lancé à l'Azerbaïdjan pour qu'il " garantisse les droits et la sécurité des Arméniens restés dans cette région et qu'il crée immédiatement les conditions d'un retour volontaire, sûr, digne et durable de ceux qui souhaitent rentrer dans leur patrie. "

La Suisse doit s'engager pour une extension de la résolution de l'ONU

La France propose une résolution au Conseil de sécurité de l'ONU demandant l'envoi de forces de maintien de la paix de l'ONU pour prendre le relais de la force de maintien de la paix russe. Dans ce contexte, le président international de CSI John Eibner écrit : " Si la déclaration signée par la Suisse au Conseil des droits de l'homme de l'ONU devait être plus qu'un simple rideau de fumée sur les droits de l'homme pour dissimuler les ambitions géopolitiques des futurs partenaires militaires de la Suisse, elle doit proposer trois exigences supplémentaires pour la prochaine résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur le Haut-Karabakh ", à savoir :

1. la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages arméniens ;
2. le retrait immédiat et inconditionnel des forces armées azerbaïdjanaises du territoire arménien et du Haut-Karabakh ;
3. l'imposition de sanctions aux dirigeants azerbaïdjanais responsables de la conception, de l'exécution et du financement des graves crimes mentionnés par la ministre française des Affaires étrangères Mme Catherine Colonna.

Contact:

Joel Veldkamp | Responsable communication internationale de Christian Solidarity International (CSI) | 076 258 15 74 | joel.veldkamp@csi-int.org
Laurent Schlatter | Responsable CSI-Suisse romande | 044 982 33 70 | info@csi-suisse.ch

Medieninhalte



Une grande nostalgie de leur patrie : Slavik et Ira Sargsyans (75 et 67 ans) ont fui Stepanakert et vivent désormais dans un camp soutenu par CSI à Torosgyugh en Arménie. Pour les personnes âgées, l'expulsion du Haut-Karabakh pèse particulièrement lourd. csi / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100007062 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007062/100912662> abgerufen werden.